

PROPOSITION DE RÉMUNÉRATION

Proposition de rémunération

Académie nationale de médecine

18 juin 2026

Proposition de rémunération

Marché

Création d'une nouvelle version du Dictionnaire numérique de l'Académie nationale de médecine

(MAPA-ANM 2026.1 — avis BOAMP 26-50195)

Candidat

CyberScale OÜ — Sepapaja tn 6, 15551 Tallinn, Estonie

Registre du commerce n° 16494814 — TVA intracommunautaire EE102585782

Décomposition de la rémunération

Notre offre se décompose en deux lignes, conformes à la structure de l'acte d'engagement.

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT HT
1. Développement	Conception, maquettes, développement complet (site public, moteur de recherche, back-office éditorial, fonctions transverses), reprise des 65 000 entrées, mise en service, formation et notice. Montant global et forfaitaire.	27 000 €
2. Maintenance et support	Maintenance corrective, supervision et alerte de disponibilité, support sous 4 heures ouvrées via outil de ticketing, réunions récurrentes du Comité, et maintenance évolutive courante. Facturée annuellement.	3 000 € / an
Maintenance sur la durée maximale du marché (5 ans)	15 000 €	
TOTAL sur 5 ans (développement + maintenance)	42 000 €	

Précisions

- **Prix fermes** pour la durée du marché, conformément à l'article 9 du CCP. La ligne de maintenance (3 000 € / an) n'est due que pour les périodes effectivement reconduites par l'Académie.
- **Développement** : montant global et forfaitaire, couvrant l'intégralité des prestations de conception et de réalisation décrites au mémoire technique et au cahier des charges. Ce forfait n'est soumis à aucun dépassement, quelles que soient les itérations de maquettes et les allers-retours de recette avec l'Académie.
- **Périmètre de la maintenance annuelle (3 000 € / an)** : maintenance corrective (prise en charge des anomalies sous 4 heures ouvrées), supervision et alerte de disponibilité, support via outil de ticketing dédié, réunions récurrentes du Comité, et maintenance évolutive courante (mises à jour de sécurité et réglementaires, correctifs, ajustements d'ergonomie, mises à jour de contenus et petites améliorations).
- **Évolutions fonctionnelles majeures** (nouveaux modules ou fonctionnalités significatives non prévus au présent marché) : étudiées et chiffrées sur devis préalable, validé par l'Académie avant toute exécution. Aucune évolution majeure n'est engagée sans accord écrit de l'Académie.
- **Modalités de règlement** : conformément au CCAG-FCS, paiement à 30 jours après constatation du service fait. CyberScale peut, si l'Académie le souhaite, convenir d'un échancier d'acomptes adossé aux jalons du projet (réunion de lancement, validation des maquettes, recette, mise en service).
- **Maintenance** : la première période court à compter de la mise en service ; chaque reconduction annuelle déclenche la ligne correspondante.

TVA — autoliquidation

CyberScale OÜ est une société établie dans l'Union européenne (Estonie). Pour une prestation rendue à un preneur assujetti établi en France, la **TVA est autoliquidée par le preneur** (article 283-2 du Code général des impôts ; article 196 de la directive 2006/112/CE).

En conséquence, les montants ci-dessus sont exprimés **hors taxes**, sans TVA facturée par le prestataire. La facture portera la mention « Autoliquidation — TVA due par le preneur ».

Fait le 18 juin 2026

Adam Rotard
Gérant, CyberScale OÜ